



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réductions d'impôt

Question écrite n° 9186

Texte de la question

M. Jean-Marie Le Chevallier appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'injustice qui touche les personnes titulaires d'un contrat d'assurance sur la vie dit à primes périodiques. Dans une réponse publiée au Journal officiel du 20 octobre 1997, M. le ministre indiquait qu'il entendait limiter le qualificatif de « prime périodique » aux seuls titulaires de contrats ayant supporté des frais de commissions versées à des intermédiaires. Il lui demande de bien vouloir lui préciser comment le qualificatif « périodique » peut avoir un rapport avec le mode de rémunération des personnes habilitées à commercialiser des contrats d'assurance sur la vie.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Le Chevallier](#)

Circonscription : Var (1^{re} circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9186

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 janvier 1998, page 372

Question retirée le : 9 février 1998 (Fin de mandat)